



Protection de l'enfance et prévention

EN UN COUP D'ŒIL

	Objectif	Protéger enfants et jeunes contre les atteintes aux limites, la violence et les abus
	Base	En Allemagne : mission de protection de l'aide à la jeunesse (§ 8a SGB VIII) et exclusion des personnes condamnées pour des faits pertinents (§ 72a SGB VIII)
	Attitude	Regarder, en parler, agir – personne ne reste seul avec un soupçon

extrait de casier judiciaire

code de conduite

personne de confiance

plan d'urgence

Les éléments d'une démarche de prévention

- Analyse des risques : où des dangers apparaissent-ils dans nos réunions et nos camps (nuitées, vestiaires, tête-à-tête) ?
- Un code de conduite signé par tous les responsables, formés et sensibilisés régulièrement
- Extrait de casier judiciaire élargi (en Allemagne, en général gratuit pour les bénévoles)
- Des personnes de confiance désignées et une procédure claire de réclamation pour enfants et parents

Proximité et distance – exemples de règles

- Mener les entretiens individuels dans un lieu visible, porte ouverte
- Ne jamais se doucher ni se changer avec les enfants
- Photos seulement avec autorisation, pas de discussions privées avec un enfant seul
- Contact physique seulement si l'enfant le veut et si la situation l'exige (consoler, soigner)

En cas de soupçon

Calme Rester calme, écouter, ne rien promettre que l'on ne peut tenir.

Noter Consigner faits et paroles de façon objective, avec la date.

Informer Prévenir la personne de confiance ou la direction – ne pas enquêter seul.

Conseil Se faire conseiller par une personne spécialisée (via le service jeunesse ou l'association).

Danger immédiat : appeler le 112 (dans toute l'Europe). Ligne d'écoute pour enfants dans de nombreux pays européens : 116 111. En Allemagne aussi : police 110, ligne d'aide abus sexuels 0800 22 55 530.